



DEMANDE D'INDEMNISATION DU PARCOURS DE SOIN « REPERAGE PRECOCE DES TROUBLES TND DE L'ENFANT »

FICHE DE REPERAGE

LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Nom :

Prénom :

Profession libérale :

Adresse, code postal et ville :

N° ADELI/RPPS :

N° SIRET :

Numéro de téléphone :

Messagerie Sécurisée de santé :

L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance :

Ville de naissance :

N° de téléphone :

INSCRIPTION DE L'ENFANT DANS L'OUTIL DE COORDINATION SANTELIEN POUR
AIDE A L ORIENTATION PAR INFIRMIERE COORDONNATRICE :

OUI NON

Montant : 10€

Fait à

le

Signature

MODALITÉS D'ENTRÉE ET D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

VOS MODALITÉS D'INDEMNISATION :

L'indemnisation que vous percevrez de la part de la CPTS, en tant que professionnel de santé libéral dans le cadre de ce parcours de soin, est liée au suivi et à la traçabilité du patient que vous effectuerez, selon les modalités exclusivement définies ci-dessous + envoyer la feuille d'indemnisation à l'adresse sécurisée de la CPTS : coordination@cptsparisneuf.mssante.fr

1- Pour l'entrée d'un patient dans le parcours

- création du dossier sur Santélien
- ajout du cercle de soin (dont CPTS Paris Neuf)
- ajout de la fiche d'adressage
- autres documents utiles à sa prise en charge
- note de transmissions (contexte, actions réalisées et actions à venir)

Montant : 10 €/patient évalué

Bénéficiaires : PS libéraux

2- Pour un compte-rendu du patient

Pour une réunion et un compte-rendu de synthèse annuels

- ajout de la synthèse
- mettre à jour le dossier sur Santélien
- ajout de nouveaux professionnels
- ajout de documents
- ajout de transmissions

Montant : 20 €/patient évalué

Bénéficiaires : PS libéraux